



Le 4 décembre 2011

Etats Généraux Retraite : FIN DU BAL !

L'ouverture d'Etats Généraux sur la Retraite a été annoncée à l'automne 2010 pour calmer les ardeurs des ICNA voulant faire entendre la spécificité de leur métier lors de la réforme Woerth des retraites. Plus d'un an après, les choses n'ont pas bougé et la loi Woerth s'applique bel et bien aux ICNA. Si le mécontentement ne s'est plus exprimé formellement depuis, il n'en est pas moins présent. La dernière phase de ces Etats Généraux devra donc apporter rapidement des avancées concrètes : les ICNA ont de grandes attentes !

Les ICNA n'ont pas été dupes...

La participation au questionnaire posé à tous les ICNA dans ces Etats Généraux commence à être connue et **un premier message clair est adressé à notre administration : « Nous ne sommes pas dupes de vos intentions ! »**. Malgré la forte préoccupation des ICNA pour leur retraite, le taux de retour des questionnaires s'est avéré catastrophique. Comme l'UNSA-ICNA l'analysait, nombre de questions ont été jugées provocantes et les ICNA ont su lire à travers celles-ci **les intentions de l'administration de conduire le corps ICNA**

vers son explosion. En ne répondant pas à cette provocation et en exprimant leur mécontentement lors des « réunions d'information » sur cette mascarade d'Etats Généraux, **les ICNA réaffirment l'indissociabilité des fonctions en-salle et hors-salle**.

Clairement, loin de vouloir se satisfaire d'une gestion individuelle de la problématique retraite, les ICNA s'en remettent à leurs représentants syndicaux pour défendre l'intérêt collectif du corps.

Une projection impossible et une synthèse délicate...

D'après les experts médicaux, aucune étude ne permet actuellement d'évaluer avec précision l'impact du relèvement de 57 ans à 59 ans de la limite d'âge d'exercice d'une Mention d'Unité. De même, les conséquences pathologiques d'une exposition de 2 années supplémentaires au stress et au travail posté ne sont pas quantifiables.

La limite des EG

Comment serons-nous dans 20 ans ? Comment sera le trafic ? Quelles seront nos conditions d'emploi ? Quel sera notre statut ? Et notre taux de remplacement ? Personne ne peut répondre aujourd'hui à ces questions. Et quand bien même certains s'y risqueraient, comment pondérer dans des synthèses les avis des participants ? On touche ici à la limite de ces EGR.

57 ans, le juste prix de la pénibilité

L'UNSA-ICNA reste convaincu que **57 ans est LA bonne limite pour TOUS les ICNA**. En effet, que ces derniers exercent ou n'exercent plus leur Mention d'Unité à l'âge limite du corps, leur carrière a été pénible dès lors qu'ils ont exercé un certain nombre d'années de MU. **La pénibilité ne**

doit pas s'évaluer le jour de la radiation mais bien en fonction de l'historique des ICNA.

Au protocole 1994 la limite d'âge du corps ICNA a été relevée de 55 ans à 57 ans et aujourd'hui l'administration se targue de montrer que les ICNA partent en très grande majorité à un âge bien plus proche de celui de la limite du corps que celui d'ouverture des droits. Le réel problème est que depuis, avec les lois FILLON et WOERTH les ICNA ont perdu le choix qui s'offrait à eux de partir ou de rester, puisque maintenant **tout ICNA entrant à l'ENAC après 22 ans devra impérativement aller jusqu'à 59 ans pour faire valoir tous ses droits !**

L'UNSA-ICNA ne tombera pas dans le piège qui nous est tendu, ces Etats Généraux doivent permettre de redonner un réel choix à tous les ICNA (taux plein et pas de décote à 57 ans), une unité sans faille du corps des ICNA et une réévaluation du taux de remplacement.

L'UNSA-ICNA est prêt à se mobiliser pour garantir un vrai choix aux ICNA et pour maintenir l'unité du corps entre la salle et le hors-salle.

Les arguments qu'on nous oppose sont-ils recevables ?

Tous ceux qui veulent créer une différenciation entre les ICNA en-salle et hors-salle brandissent de faux épouvantails... Doit-on en avoir peur ?

Le référentiel européen... et le « méchant » EASA...

55 ans, 57 ans, 59 ans, voire plus... de quel référentiel parle-t-on ? Celui de la DFS ? Celui du NATS ? En existe-t-il vraiment un ? Quoi qu'il en soit, ce **référentiel est faussé** à la base puisqu'il cherche à **comparer des ICNA** (ingénieurs avec des missions d'encadrement et d'expertise, fonctionnaires d'Etat qui plus est) à **des ATCO** (contrôleurs sans autre fonction). C'est une erreur fondamentale dans le postulat de départ.

Quant à l'EASA (Agence Européenne de Sécurité Aérienne), certains affirment qu'elle pourrait décider seule et unilatéralement de notre limite d'âge. A quoi bon ces EGR alors ? Certes, l'EASA réfléchit, mais elle est confrontée à des réalités sociales et opérationnelles. Le NATS (prestataire anglais), par exemple, n'a pas défini de limite d'âge pour ses contrôleurs. Et si l'on peut parfois douter de l'influence réelle des représentants de la DSNA au plus haut niveau européen, on peut être au contraire à peu près certain de celle des représentants anglais !

L'EASA est donc loin de pouvoir instaurer une limite d'âge à 55 ans pour tous les contrôleurs et imposer une scission au corps des ICNA.

Pénibilité et augmentation du trafic

C'est effectivement ce qui doit nous inquiéter le plus, et sans boule de cristal, les prophéties ne manquent pas... *Y aura-t-il de nouvelles crises ? La croissance sera-t-elle au rendez-vous ? Y aura-t-il du pétrole ? Quelles seront les destinations phares de demain ? Quelles seront nos futurs outils de contrôle ? Quelles seront nos conditions de travail ?* Autant de questions sans réponses.

De même que, en son temps, l'augmentation du trafic a largement été absorbée par la mise en place du RVSM, les effectifs et les outils de demain devront nous permettre d'absorber en toute sécurité les augmentations futures. Pour **l'UNSA-ICNA, la vraie, voire la seule, bataille à mener est celle des effectifs**. Ces derniers garantiront de **bonnes conditions de travail** et permettront au plus grand nombre d'ICNA **d'atteindre la limite d'âge sans souci**.

Une « solution » en trompe l'œil

L'exercice de synthèse est délicat et certains messages restent en trompe l'œil. En effet, s'il est au premier abord réjouissant de lire dans certaines synthèses que : **« l'exercice de la mention d'unité ne doit pas dépasser 57 ans... »**, cette **formulation est dangereuse** en l'état car pourrait conduire à **une scission irréversible du corps des ICNA**. L'administration doit garder à l'esprit que dans ses différentes synthèses, les rédacteurs n'ont ni pondéré, ni hiérarchisé les interventions. Ainsi, les fondements du corps, considérés comme ancrés et inamovibles, bien que partagés par tous n'ont pas été repris partout. Ils n'en sont pas moins inaliénables.

Il serait plus correct et conforme à la réalité de dire que, puisque les **ICNA rejettent toute idée de scission du corps** et considèrent que **l'exercice de la mention d'unité ne doit pas dépasser 57 ans**, ceux-ci **demandent le rétablissement de l'âge limite du corps, pour tous, à 57 ans**. Certains prônent malheureusement une option à court terme qui consiste à créer un corps à deux vitesses. Cette scission ne fera que translater le problème et créera un tremplin irréversible aux ICNA hors salle pour poursuivre jusqu'à 65, voire 67 ans. Le corps unique d'encadrement et le retour à 25 ans en arrière seront dès lors amorcés.

Nos revendications

Car la retraite des ICNA constitue un vrai sujet de préoccupation pour nos collègues, **l'UNSA-ICNA a des revendications fortes et concrètes qu'il entend porter :**

- **L'unité du corps comme fondamental : une même limite d'âge pour tous, quel que soit le centre ou la fonction exercée.**
- **Un vrai choix pour tous : garantir un taux plein sans décote à 57 ans**
- **L'amélioration du taux de remplacement, notamment grâce à la mise en place d'une Indemnité de Sujétions Spéciales, comptant pour le calcul de la pension de retraite**
- **Un accès systématisé au 4^e grade**
- **Une organisation du travail qui doit permettre au plus grand nombre d'ICNA d'atteindre la limite d'âge sans souci.**

Notre site : www.icna.fr

Votre contact : unsa@icna.fr